

3CJ Ingénierie

Société par actions simplifiée au capital de 1 500 euros
Siège Social : 1 Lieu-dit l'Anjoubert, 72140 SAINT REMY DE SILLE
Société en cours de constitution

ACTE DE NOMINATION DU PREMIER DIRECTEUR GENERAL

LES SOUSSIGNES :

Monsieur Johan GAVEL

Né le 23/01/1982 à Boulogne sur Mer (62)
De nationalité Française
Demeurant au 1 lieu dit l'Anjoubert, 72140 SAINT REMY DE SILLE

QFR

SASU au capital de 4 000 euros
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LEMANS sous le numéro 938 352 002
Sis au : 302 CHEMIN DE CLAIRBOIS, 72450 LOMBRON
représentée par Monsieur Hervé FRESNAIS son représentant légal

Agissant en qualité de seuls Associés de la Société par actions simplifiée 3CJ Ingénierie au capital de 1 500 euros, dont le siège social est situé au 1 Lieu-dit l'Anjoubert, 72140 SAINT REMY DE SILLE, en cours d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de LE MANS.

NOMINATION DU PREMIER DIRECTEUR GENERAL

Les Associés décident de nommer en qualité de premier Directeur général de la Société, pour une durée indéterminée :

- **QFR**

SASU au capital de 4 000 euros
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LEMANS sous le numéro 938 352 002
Sis au : 302 CHEMIN DE CLAIRBOIS, 72450 LOMBRON
représentée par Monsieur Hervé FRESNAIS son représentant légal

Le Directeur général déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer son mandat.

Le Directeur général exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Le Directeur général, en contrepartie de la responsabilité et de la charge attachée à sa fonctions, aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des Associés.

Cette rémunération peut consister en un traitement fixe ou proportionnel ou à la fois fixe et proportionnel.

Le Directeur général a droit au remboursement de ses frais de déplacements ou de représentation engagés dans l'intérêt de la Société, sur présentation de toutes pièces justificatives.

POUVOIR A L'EFFET D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

Les soussignés donnent tous pouvoirs à ACECAM-ACTION, Madame Jennifer LAURENCON à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi pour l'accomplissement de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Fait à SAINT REMY DE SILLE.

Le 15 avril 2025